

MOTIONS 64^{ème} CONGRES DE L'UNECD

L'UNECD, réunie en congrès les 12, 13 et 14 janvier à Marseille, a adopté les motions suivantes :

1^{ère} motion :

L'UNECD a réalisé un questionnaire concernant la formation initiale au sein des 16 UFR d'odontologie .

L'UNECD constate des disparités inquiétantes concernant les points suivants :

- l'enseignement théorique et pratique
- les volumes horaires cliniques
- le coût des études
- **le ratio enseignant/étudiant**

Face à ces aberrations, l'UNECD s'engage à produire un rapport détaillé et précis mettant en lumière les inégalités.

L'UNECD dénonce ces écarts dans notre formation, celle-ci devant aboutir au même diplôme.

A l'aube de la mise en place du processus de Bologne, l'UNECD encourage **l'harmonisation de la formation initiale** au niveau national.

2^{ème} motion :

L'UNECD demande que la convention du stage actif prévoit une rémunération équivalente à 30% du SMIC horaire en compensation des soins réalisés sous la responsabilité du praticien (maitre de stage) propriétaire des lieux.

Toutefois, nous n'oublions pas que ce stage fait partie intégrante des enseignements de T1 et reste à but pédagogique et non lucratif .

3^{ème} motion :

L'UNECD réclame que les étudiants par la voie de leurs représentants, soient consultés à l'occasion des groupes de travail préparant les missions et l'organisation des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)

.

L'UNECD souhaite que les étudiants aient une représentation propre au sein de ces PRES pour contribuer à ces objectifs et penser une vie étudiante commune sur les campus.



4^{ème} motion :

L'UNECD déplore l'absence des représentants hospitalo-universitaires à son colloque. En effet leur présence paraissait indispensable aux vues des thèmes abordés . Il est regrettable de constater que le dialogue avec les étudiants et les instances professionnelles n'ait pas été possible, en particulier devant l'imminence de l'application du stage actif .

5^{ème} motion :

**Compte tenu de la législation actuelle, les étudiants étrangers ainsi que les étudiants militaires n'ont pas le droit d'exercer en cabinet libéral.
Il serait souhaitable de prévoir le cadre leur permettant de valider le stage actif qui fait partie intégrante de leur formation.**

6^{ème} motion :

**L'UNECD se réjouit de la volonté des ministères d'instituer une filière commune aux internes de médecine spécialisés en chirurgie buccale et aux internes en odontologie choisissant cette même spécialité .
Toutefois l'UNECD espère que l'enseignement de la chirurgie buccale ne sera pas négligée dans la formation initiale à l'instar de ce qui s'est déjà produit avec la spécialité en Orthopédie Dento-Faciale.
Il paraît toujours inconcevable pour l'UNECD que la seule voie d'accès à cette spécialité soit celle de l'internat.**

7^{ème} motion :

**A l'heure actuelle, seule les UFR de Nancy et de Nice ont décidée d'appliquer le stage actif et, ce, en l'absence de publication de convention de stage. Cependant, l'application à Nice a été suspendue , ce qui n'est pas sans poser de problèmes concernant la validité du diplôme d'état de Docteur en chirurgie dentaire.
L'UNECD réitère son appel aux instances ministérielles et souhaite voir rapidement le décret d'application et ses annexes détaillées publiées afin d'assurer sereinement la mise en place du stage actif à la rentrée 2007-2008^e et éviter des situations ubuesques, telle qu'observée à Nice.**



8^{ème} motion :

Les déclarations optimistes des organismes professionnels concernant la quantité suffisante de maître de stage ont grandement rassuré l'UNECD .

L'UNECD considère que les étudiants doivent conserver le libre choix de leur lieu de stage .

9^{ème} motion :L'UNECD remercie le docteur Dejou ,pour son accueil à la faculté de chirurgie dentaire de Marseille.

10^{ème} motion : L'UNECD remercie le docteur Hescot, conseiller au cabinet du ministre de la santé ,pour sa présence ,son écoute et sa disponibilité.

11^{ème} motion :L'UNECD remercie le professeur Macotta, conseil de l'ordre des chirurgiens dentistes pour la région PACAC

12^{ème} motion : L'UNECD remercie le docteur Denoyelle, secrétaire général de l'Union des Jeunes Chirurgiens Dentistes, pour sa présence, son écoute et sa disponibilité.

13^{ème} motion : L'UNECD remercie le docteur Michel , président de la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires , pour sa présence son écoute et sa disponibilité